

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MELLIONNEC



ARRETE MUNICIPAL

**PORTANT A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UN CHEMIN RURAL ET LA
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le Maire de la Commune de MELLIONNEC,

Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime

Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 22 octobre 2018 actant le principe de la vente du chemin rural n°145 parcelles WH 106 et 107 situé à Keramour au motif qu'il n'est plus affecté à l'usage public, qui n'a pas lieu de l'utiliser

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique

ARRETE

Article 1 : Le projet relatif au chemin rural n°145 desservant les parcelles WH 106 et 107 situé à Keramour au motif qu'il n'est plus affecté à l'usage public, qui n'a pas lieu de l'utiliser consistant la vente de ce dernier est soumise à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de *15 jours consécutifs minimum*,

du Mercredi 20 mars 2019 au Mercredi 3 avril 2019.

Article 2 : Monsieur Jean-Pierre SPARFEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Le Mercredi 3 avril 2019 de 09 h00 à 12 h 30.

Article 3 : Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation et une appréciation sommaire des dépenses.

Article 4: Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie :

du Mercredi 20 mars 2019 au Mercredi 3 avril 2019.

pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Guingamp le 28/02/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE MELLIONNEC

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de sa permanence, dont la date et l'heure est précisée à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le 3 avril 2019, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (**en précisant sur l'enveloppe la mention: «Ne pas ouvrir»**):

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Mairie de Mellionnec, le Bourg 22110 MELLIONNEC

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural n°145 situé à Keramour.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la Mairie de MELLIONNEC fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 6 : À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera. Cette délibération sera ensuite transmise à M le Préfet de des Côtes d'Armor pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

Article 8 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Fait à MELLIONNEC, le 28 Février 2019

Le Maire,

Marie José FERCOQ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MELLIONNEC' at the top and 'CÔTES-D'ARMOR' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a sun and a building.